

RAPPORT COVID-19 SUR LES CONTRIBUTIONS REMBOURSABLES DES SOCIÉTÉS MÉTISSÉS DE FINANCEMENT

Services aux Autochtones Canada; contributions remboursables pour les petites et moyennes entreprises (PME) métisses et les sociétés métisses de financement

Numéro ICD/Année Financière : 65461502 (2021-2022)

Exigences en matière de rapport COVID-19 sur les contributions remboursables fournies aux PME métisses sous forme de prêts sans intérêt, notamment:

Contributions remboursables versées (Chaque mois et une - Consolidation des décaissements pour les contributions remboursables versées en juillet 2021)

Le rapport doit être soumis au plus tard dans les 20 jours suivant le mois qu'il couvre:

EXERCICE 2021-2022: Le premier rapport sera attendu le 20 mai 2021 pour couvrir la période du 1er au 30 avril, le 20 juin (du 1er au 31 mai) et le 20 juillet (du 1er au 30 juin). Une consolidation des décaissements de la contribution remboursable est également attendue en juillet 2021.

Veuillez indiquer le montant total des prêts sans intérêt accordés à ce jour par chaque société métisse de financement aux PME métisses:

- Nom de la société métisse de financement
- Nom de l'entreprise
- Coordonnées de l'entreprise
- Nom et titre de l'actionnaire majoritaire/propriétaire de l'entreprise
- Coordonnées principales de l'actionnaire majoritaire/propriétaire
- Montant initial du prêt sans intérêt versé aux PME (valeur en \$)
- Taille de l'entreprise (nombre d'employés)
- Le prêt a-t-il été accordé à une société appartenant majoritairement à une femme? (oui ou non)
- Dans quel secteur d'activité le prêt a-t-il été accordé?

Remboursements des prêts sans intérêt (chaque mois – Exercice financier 2 (2021-2022) et exercices financiers suivants jusqu'à la fin de l'entente 2034-2035)

Le rapport doit être soumis au plus tard 20 jours après le mois qu'il couvre:

Exercices 2021-2022 jusqu'à 2034-2035:

Du 1^{er} au 30 avril

Du 1^{er} au 31 mai

Du 1^{er} au 30 juin

Du 1^{er} au 31 juillet
Du 1^{er} au 31 août
Du 1^{er} au 30 septembre
Du 1^{er} au 31 octobre
Du 1^{er} au 30 novembre
Du 1^{er} au 31 décembre
Du 1^{er} au 31 janvier
Du 1^{er} au 28 février
Du 1^{er} au 31 mars

Veillez indiquer le montant du remboursement des prêts sans intérêt effectué par les PME à chaque MCC:

- Nom de la société métisse de financement
- Nom de l'entreprise
- Coordonnées de l'entreprise
- Nom et titre de l'actionnaire majoritaire/propriétaire de l'entreprise
- Coordonnées principales de l'actionnaire majoritaire/propriétaire
- Montant initial du prêt sans intérêt versé aux PME (valeur en \$)

Défauts de paiement des prêts sans intérêt (chaque mois – Exercice financier 2 (2021-2022) et exercices financiers suivants jusqu'à la fin de l'entente 2034-2035)

Le rapport doit être soumis au plus tard 20 jours après le trimestre qu'il couvre:

Exercices 2021-2022 jusqu'à 2034-2035:

Du 1^{er} au 30 avril
Du 1^{er} au 31 mai
Du 1^{er} au 30 juin
Du 1^{er} au 31 juillet
Du 1^{er} au 31 août
Du 1^{er} au 30 septembre
Du 1^{er} au 31 octobre
Du 1^{er} au 30 novembre
Du 1^{er} au 31 décembre
Du 1^{er} au 31 janvier
Du 1^{er} au 28 février

Du 1^{er} au 31 mars

Veillez indiquer le montant de défaut de paiement des prêts sans intérêt des PME métisses pour chaque société métisse de financement:

- Nom de la société métisse de financement
- Nom de l'entreprise
- Coordonnées de l'entreprise
- Nom et titre de l'actionnaire majoritaire/propriétaire de l'entreprise
- Coordonnées principales de l'actionnaire majoritaire/propriétaire
- Quel est le montant du solde dû au moment du défaut de paiement du prêt sans intérêt? (valeur en \$)
- Taille de l'entreprise (nombre d'employés)
- L'entreprise appartient-elle majoritairement à une femme? (oui ou non)
- Dans quel secteur d'activité l'entreprise opère-t-elle?